



VB/cf - Div n° 6354\_05

Paris, le 5 mai 2025

## PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

### ALERTE N° 58 CONCERNANT ORANGE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## ORANGE

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 21 MAI 2025**

### RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

### Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,4% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 20 : Option de sur allocation (green-shoe)**

## **Analyse**

La résolution 20 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*



## **GOUVERNANCE**

### **1. Composition du conseil d'administration d'ORANGE**

Le conseil d'administration d'ORANGE comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 63,6% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jacques Aschenbroich	Président	Libre d'intérêts	100%	M	70	FR	3	2026	0	3			
	Christel Heydemann	Directeur général	Non libre d'intérêts	100%	F	50	FR	8	2028	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Bpifrance Participations SA</b> rep . par Thierry Sommelet	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	91%	M	55	FR	12	2029	1	3			
	Sébastien Crozier	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	57	FR	8	2025	0	1	M		
	Céline Fornaro	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	91%	F	49	FR	2	2027	0	4	M		
	Vincent Gimeno	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	58	FR	4	2025	0	1			
	Anne Lange	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	82%	F	56	FR	10	2027	0	3		M	M
	Magali Vallée	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	91%	F	52	FR	4	2025	0	1		M	M
	Valérie Beaulieu-James		Libre d'intérêts	100%	F	57	FR	3	2026	0	1	M		
	Alexandre Bompard		Libre d'intérêts	82%	M	52	FR	9	2027	1	1			
	Gilles Grapinet		Libre d'intérêts	100%	M	61	FR	2	2027	0	1	P		
	Anne-Gabrielle Heilbronner		Libre d'intérêts	100%	F	56	FR	6	2027	1	1		P	P
	Momar Nguer		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	2	2027	0	1		M	M
	Frédéric Sanchez		Libre d'intérêts	91%	M	65	FR	5	2028	1	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Nadia Zak- Calvet	Représentante des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	Nouveau	F	64	FR	Nouveau	2029	0	1			



## 2. Spécificités

- Les statuts de la société ORANGE comportent, depuis 2015, des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Le FCPE Orange Action a déposé 2 résolutions externes (résolutions A, B).



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

